



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique  
Bureau pour l'Afrique du Nord

Réunion consultative en appui aux activités  
du Mécanisme Régional de Coordination (MRC - Afrique)

Rabat, Maroc, 24 - 25 juin 2014

**Concertation sur le renforcement et  
la coordination des appuis à l'UMA**

**Note introductive**



## Table des matières

1. Contexte et objectifs de la réunion.....	1
2. Les défis de l'intégration et du développement en Afrique du Nord .....	2
3. Des axes stratégiques pour une dynamisation du projet maghrébin d'intégration.....	5
4. Des partenariats en cours avec l'UMA.....	7
5. Esquisse d'une plateforme régionale pour le renforcement des appuis à l'UMA .....	9
6. De la coordination des actions d'appui à l'UMA .....	10



# 1. Contexte et objectifs de la réunion

L'Assemblée Générale des Nations Unies a, par résolutions 57/2, 57/7 et 61/296, consacré le NEPAD comme cadre d'intervention, d'action et de soutien au développement du continent africain. Elle a conséquemment instruit l'ensemble des organisations et institutions des Nations Unies de soutenir le processus de mise en œuvre des projets découlant de cette initiative<sup>1</sup>, par la mise en œuvre de programmes communs ou conjoints au niveau régional. Un mécanisme régional de consultation – MRC - a été créé à cette fin, et structuré en neuf sous-groupes thématiques, alignés sur les priorités sectorielles identifiées dans l'agenda du NEPAD:

- (i) Développement des infrastructures Eau, Energie, Transports et TIC ;
- (ii) Gouvernance ;
- (iii) Environnement, Population et Urbanisation ;
- (iv) Science et Technologie, (v) Paix et Sécurité ;
- (vi) Agriculture, Sécurité Alimentaire et Développement Rural ;
- (vii) Mise en valeur des Ressources humaines, Emploi et VIH/sida ;
- (viii) Industrie, commerce et accès au marché ;
- (ix) Sensibilisation et communication.

Dans le même ordre d'idées, l'Assemblée générale a, par la résolution 62/277, entériné l'initiative 'Unis dans l'action' (UN Delivering as one), telle que recommandée par le rapport de novembre 2006 du Panel de haut niveau sur la cohérence du Système des Nations Unies. L'objectif général est de renforcer la mise en synergie des activités des agences et organismes du système, afin d'en optimiser les interventions, et réduire en même temps la fragmentation et les coûts induits par les multiples partenariats mis en œuvre pour appuyer les efforts de développement des Etats.

La mission spécifique du MRC-Afrique est de renforcer la cohérence et la mise en synergie des activités des agences du SNU et des autres institutions partenaires venant en appui au Programme UA-NEPAD. La CEA a été investi des missions d'animation et de secrétariat du mécanisme.

Les réunions annuelles du MRC-Afrique tenues entre 2003 et 2008 ont conséquemment procédé à une redéfinition des groupes thématiques, pour aligner leurs programmes sur les objectifs et priorités définis pour le Continent dans le cadre du NEPAD. La réunion de 2006 en particulier a mis l'accent sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre le Système des Nations Unies, la Commission de l'Union Africaine, le Secrétariat du NEPAD, le Groupe de la BAD et les Communautés Economiques Régionales (CERs). Elle a réaffirmé la pertinence du système des groupes thématiques (clusters) pour une mise en cohérence des actions d'appui au Programme UA/NEPAD, l'impératif d'un meilleur alignement sur les priorités du Programme, et souligné l'insuffisante coordination des interventions des différents acteurs à l'échelle des sous régions du Continent. Une recommandation a ainsi été faite pour la mise en place de mécanismes sous-régionaux de coordination, compte tenu du rôle des CERs dans l'agenda de développement et d'intégration du Continent.

En exécution de cette recommandation, des dispositifs de coordination se mettent progressivement en place, à l'initiative des Bureaux sous-régionaux de la CEA, avec la participation des autres institutions et organismes venant en appui aux CERs africaines.

L'organisation de cette première réunion consultative pour la région Afrique du Nord s'inscrit dans cette perspective. Elle a pour ambition de proposer et mettre en place un cadre d'action concertée de soutien à la principale CER de la sous-région –l'Union du Maghreb Arabe (UMA) qui regroupe cinq pays : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie.

---

1 Résolutions 57/2 et 57/7 de Septembre et Novembre 2002.

La formulation d'un tel cadre devrait découler de la démarche analytique ci-après:

- une analyse partagée sur les enjeux et défis de développement de la sous-région ;
- un consensus sur les axes prioritaires de l'intégration maghrébine ;
- le choix des domaines d'intervention à moyen terme ;
- l'identification des modes d'intervention ; et
- la définition d'un mécanisme de coordination entre les partenaires.

## 2. Les défis de l'intégration et du développement en Afrique du Nord

Une analyse des perspectives de l'intégration maghrébine a été faite dans le cadre d'une réunion de concertation organisée en janvier 2013 entre la CEA, les institutions de l'UMA, des organismes affiliés et plusieurs ONG de la sous région. L'objectif était d'accompagner la réflexion et les efforts en cours pour l'accélération du processus d'édification d'un espace économique intégré en Afrique du Nord. La réunion devait notamment (i) procéder à une analyse des défis de développement de l'Afrique du Nord et des priorités à moyen terme de l'intégration régionale, à la lumière des mutations politiques intervenues depuis 2011, et (ii) fournir aux décideurs, aux animateurs du projet maghrébin et à leurs partenaires des pistes de réflexion et d'action, pour une plus grande efficacité et une meilleure visibilité du dispositif de coopération régionale.

Les objectifs spécifiques étaient notamment de :

- Echanger sur les conditions optimales de relance du projet maghrébin d'intégration et les axes prioritaires d'action pour un processus plus soutenu et des progrès tangibles dans la voie de l'édification d'un espace économique intégré ;
- Formuler des recommandations à l'endroit des acteurs et des partenaires, aux fins d'un appui concerté et efficace à l'accélération du processus d'intégration régionale.

Le document de synthèse<sup>2</sup> issu de cette rencontre est versé dans l'agenda de la réunion consultative. Il décline en détail les enjeux et les limites actuelles du processus d'intégration en Afrique du Nord, ainsi que les défis de développement de la sous-région. Les développements qui suivent en donnent un résumé substantif.

### **(i). Un espace régional faiblement intégré.**

Il ressort des principaux constats faits par la réunion que le projet maghrébin d'intégration continue d'être confronté à de multiples obstacles qui maintiennent la fragmentation des économies de la sous-région et en brident une partie du potentiel de croissance. Deux décennies après la signature du traité de Marrakech, la zone de libre-échange de l'UMA en est encore au stade de projet et le marché nord-africain reste pour l'instant l'un des moins dynamiques du Continent, avec un commerce intra-régional de l'ordre de 3.35% du commerce des importations totales des Etats membres<sup>3</sup>. Les acquis en matière de libre circulation des personnes restent limités et réversibles, le droit communautaire demeure insuffisamment connu et mis en œuvre, et le dispositif institutionnel est handicapé notamment par l'irrégularité des réunions des organes décisionnels et l'insuffisance des moyens humains et financiers mobilisés. Toutefois, et en dépit du retard enregistré, les enjeux et les objectifs de l'intégration maghrébine restent toujours d'actualité, au regard de la nature et de la similitude des défis de développement auxquels font face les pays du Maghreb. La sous-région dispose en effet de la plupart des facteurs structurants d'un marché dynamique (revenu par habitant, continuité géographique, infrastructures de transport, affinités culturelles et linguistiques...

2 CEA-AN; Réunion de concertation avec l'UMA et les OIGs d'Afrique du Nord sur les perspectives de l'intégration maghrébine dans le nouveau contexte sociopolitique de la sous-région ; Document de synthèse ; Janvier 2013

3 Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord, CEA-AN, 2014.

etc.). Ces constats s'accompagnent du reste d'une volonté de relance de la dynamique régionale qui s'exprime de plus en plus dans le discours politique. Pour sa pertinence, cette relance devrait toutefois prendre pleinement en compte les défis majeurs de la sous-région, ceux qui ont découlé du nouveau contexte politique et ceux liés à la structure des économies pays membres.

**(ii) Au plan sociopolitique, le nouvel environnement né des événements de 2011 pose l'équation d'une nouvelle gouvernance -plus inclusive et du renforcement de l'état de droit.**

Les changements qui se sont produits ont été sous-tendus par une forte demande des populations pour une meilleure gouvernance politique, économique et sociale, davantage de démocratie et d'emplois décents. *Les premières réformes initiées par les Etats en réponse à ces événements ont du reste porté sur l'élargissement des espaces de liberté, l'ouverture du champ politique, la mise en place de nouvelles institutions et l'organisation d'élections pluralistes et plus transparentes.* Cette mutation de l'environnement politique devra nécessairement s'accompagner d'un apprentissage des citoyens à la culture de l'état de droit, au bon usage par tous des libertés publiques, à l'acceptation des règles du jeu démocratique et au respect des droits humains. Les pays de la sous-région seront notamment amenés à promouvoir des programmes de mise à niveau et de renforcement des capacités, tant pour les différents corps de l'Etat que pour les acteurs de la société civile.

*Par ailleurs, les développements des crises politiques de 2011 se sont accompagnés d'une amplification des risques sécuritaires dans une grande partie de l'espace sahélo-saharien dont sont riverains les pays maghrébins. Cette évolution porte en elle les germes d'une remise en cause des quelques acquis en matière de libre circulation des personnes et de facilitation du commerce inter-états, notamment par des fermetures partielles ou ponctuelles des frontières terrestres, un accroissement des contrôles routiers dans l'espace régional ou des menaces directes sur la sécurité des personnes et des biens. Elle pourrait aussi retarder la résilience de l'industrie touristique régionale et réduire, à des degrés divers, l'attractivité des investissements.*

Au plan économique, social et environnemental, six (6) défis majeurs devraient être pris en compte, ayant la particularité d'être -à des degrés divers, communs à tous les pays de la sous-région.

**(i). Les économies restent faiblement diversifiées.**

Les pays maghrébins se sont engagés dans des politiques de transformation de la structure de leurs économies depuis les années 60 et 70 à travers des stratégies d'import-substitution (Maroc, Tunisie) ou des stratégies d'industrialisation lourde (Algérie). Cet effort s'est poursuivi durant les décennies 80 à 2000, et la part des secteurs de l'industrie et des services a évolué favorablement pour la plupart des Etats, notamment par une dynamique de délocalisation d'activités intensives en main d'œuvre à partir des pays européens. Mais en dépit de ces progrès, les produits primaires restent pour l'essentiel les principaux moteurs de la croissance en Afrique du Nord. En Algérie par exemple, le secteur du pétrole représente plus du tiers du PIB et 96,6% des exportations ; en Mauritanie, les activités primaires et extractives représentent environ 45,8% du PIB. De même, les hydrocarbures bruts et autres produits de base dominant largement la structure du commerce extérieur régional. En valeur relative, leur poids s'est accru au cours de la décennie 2001-2010, passant de 75,6 à 79,3% des exportations totales de l'ensemble régional<sup>4</sup>. L'évolution des indices nationaux des exportations, des importations et de la diversification confirme cette faiblesse structurelle des économies nord-africaines, comparativement aux autres économies en développement. L'indice du volume des exportations en particulier a peu progressé entre 2001 et 2010, passant de 97,5 à 121,1, contre 232,4 pour l'Asie en développement<sup>5</sup>.

4 Rapports sur les conditions économiques et sociales ; CEA-AN ; 2008 – 2013

5 UNCTAD Stat; Base de données; Mise à jour décembre 2011

**(ii). La croissance appréciable du PIB enregistrée au cours des cinq dernières années a eu un effet limité sur l'emploi et la réduction des inégalités sociales.**

Les marchés du travail des pays de la sous-région sont caractérisés par un taux d'activité de la population relativement peu élevé, en moyenne 46 à 51%, contre 71% dans l'Union Européenne, des déséquilibres quantitatifs et qualitatifs entre l'offre et la demande, un chômage et un sous emploi plus élevés chez les jeunes et les femmes, surtout en milieu urbain, une prédominance de l'emploi informel et une hausse régulière du taux de chômage chez les diplômés. Avec une proportion moyenne de 11% en 2012<sup>6</sup>, la sous-région continue d'enregistrer un taux de chômage parmi les plus élevés au monde.

**(iii). La corrélation entre le chômage des jeunes et la montée de l'extrémisme.**

L'accès à l'éducation a fortement progressé en Afrique du Nord au cours des trois dernières décennies, mais le système éducatif souffre d'une offre de formation insuffisamment tournée vers les besoins de l'économie. Les taux élevés de chômage constatés sont pour l'essentiel le reflet d'une croissance soutenue du nombre des primo demandeurs d'emploi et de l'insuffisance des services d'intermédiation ou d'appui à l'entreprenariat des jeunes. La forte proportion de jeunes inactifs qui en résulte (environ 27%)<sup>7</sup>, combinée avec une offre de loisirs peu attractive ou faiblement diversifiée, se traduit par une vulnérabilité plus grande de la jeunesse, qui se manifeste notamment par la montée des comportements à risque : petite délinquance, émigration clandestine, extrémisme sous le couvert de la religion. A la difficulté de trouver un emploi, s'est ajouté, dans la durée, un manque d'implication des jeunes dans les processus de formulation des politiques, y compris dans les domaines d'intérêt qui leur sont spécifiques. L'éducation à la citoyenneté – là où elle a été entamée- n'a souvent pas été consolidée par un aménagement d'espaces de dialogue intergénérationnel, ni par une représentation adéquate des jeunes dans les instances de prise de décision, familiales, communautaires ou étatiques.

**(iv). La dépendance aux importations de produits alimentaires de base.**

Les modèles agricoles développés jusque là ont privilégié l'agriculture extensive, avec des rendements qui sont restés globalement faibles, environ la moitié de la moyenne des rendements mondiaux pour la céréaliculture. Le taux de couverture des besoins céréaliers par la production nationale peut varier considérablement selon les années. En année moyenne, il s'établit à 30% pour la Mauritanie, 40% pour la Tunisie, 60% pour le Maroc, 30 à 35% pour l'Algérie et atteindrait moins de 10% pour la Lybie (World Development Indicators, 2011). Selon la FAO<sup>8</sup>, « même lors des années de bonne récolte, les pays d'Afrique du Nord sont fortement tributaires des achats de céréales sur le marché international pour couvrir leurs besoins de consommation ». La région connaît ainsi un déficit céréalier structurel et son approvisionnement en produits alimentaires de base repose très fortement sur les importations. L'Afrique du Nord concentre à elle seule 16 à 17% des importations mondiales de blé et 10 à 12% de celles du maïs. Cette dépendance devrait progresser au cours des prochaines années, compte tenu de la croissance démographique et du déficit de productivité.

**(v). Désertification et adaptation au changement climatique.**

L'Afrique du Nord est une zone à dominance aride et semi aride, sujette à des périodes de sécheresses récurrentes et à une grande variabilité spatiale et interannuelle des précipitations. La désertification y affecte environ 85% des terres qui sont de plus en plus menacées par l'érosion et les pratiques culturelles non durables. L'irrigation agricole utilise plus de 80 % de l'ensemble des eaux de surface et des eaux souterraines et la demande en eau non agricole croît rapidement. La sous-région figure par ailleurs parmi les zones les plus vulnérables au changement climatique (GIEC, 2007). Les Modèles de Circulation Générale (MCG) indiquent un réchauffement probable de la région de l'ordre de 2°C à 4°C durant le 21<sup>ème</sup> siècle, avec en particulier plus de 1°C de réchauffement entre 2000 et

6 Données pays (enquête annuelle 2012 CEA-AN), Tendances mondiales de l'emploi 2012 ILO Perspectives économiques en Afrique, CEA, BAD, OCDE, World Economic Outlook, April 2012 IMF

7 CEA-AN ; Rapport sur les agendas régionaux et internationaux ; Décembre 2012

8 FAO ; Perspectives de récolte et situation alimentaire N°4 ; Décembre 2013



2020<sup>9</sup>. Les événements climatiques extrêmes (sécheresses, vagues de chaleur, inondations) pourraient devenir plus fréquents, avec une accélération des cycles climatiques et une baisse des précipitations moyennes qui pourrait atteindre 10% dans les 50 prochaines années (Banque mondiale, 2008) et induire pour certains Etats (Algérie, Maroc) une diminution de 40% de leur production agricole en cultures sèches (BM & FAO, 2009).

#### **(vi). Le défi d'une transition énergétique régionale.**

L'Afrique du Nord présente le paradoxe d'une sous-région disposant de ressources énergétiques abondantes et variées (Pétrole, gaz, solaire, éolien) et dont la consommation électrique est de plus en plus supérieure aux capacités d'offre en électricité<sup>10</sup>. Les flux d'exportation et d'importation de produits énergétiques restent largement dominés par les échanges avec l'Europe, et selon plusieurs estimations (Banque mondiale 2010, AUPTDE 2010), tous les pays de la sous-région devront doubler leurs capacités de production d'électricité sur la période 2010- 2020 pour faire face à un accroissement sensible de leurs demandes intérieures, majoritairement couvertes par l'énergie fossile. Des interconnexions électriques existent bien entre plusieurs pays maghrébins (Libye-Tunisie, Tunisie-Algérie, Algérie-Maroc), mais les échanges d'électricité restent pour l'instant très limités (5% des capacités disponibles entre l'Algérie et la Tunisie, 16% entre l'Algérie et le Maroc), et les réseaux nationaux sont davantage synchronisés avec ceux des pays européens. Par ailleurs, la CEA<sup>11</sup> note qu'en dépit de l'abondance des sources d'énergies renouvelables (ER), leur part dans le mix énergétique régional reste encore marginale, en deçà de 3% de la capacité actuelle de génération d'électricité.

Une réponse pérenne à ces multiples défis va requérir des pays de l'UMA (i) la mise en œuvre au niveau national de réformes économiques et sociales pour une plus grande diversification de leurs appareils productifs et (ii) une redynamisation du projet d'intégration pour tirer profit des opportunités qu'offrent un marché élargi et des politiques sectorielles communes ou harmonisées. *La relance annoncée du processus d'intégration maghrébine devrait s'inscrire dans cette perspective. Son efficacité serait toutefois tributaire d'une définition pertinente des ordres de priorité, d'une mobilisation des ressources à la dimension des ambitions affichées et d'un engagement plus soutenu de tous les acteurs de l'intégration maghrébine et des partenaires.*

### **3. Des axes stratégiques pour une dynamisation du projet maghrébin d'intégration**

La réunion de concertation de janvier 2013 a identifié quatre domaines prioritaires et deux axes transversaux dans lesquels les efforts devraient être concentrés sur le court et moyen terme (cinq ans), afin de donner une nouvelle impulsion et une meilleure visibilité au projet maghrébin.

*Le premier domaine prioritaire est celui de la mobilité des facteurs entre les Etats membres. La relance du processus d'intégration maghrébine devrait se traduire en premier lieu par la mise en place des paramètres structurants d'un marché régional que sont une zone de libre-échange, la facilitation du commerce et la libre circulation des personnes. Le schéma de démantèlement des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce inter-états devra être conçu avec des outils de mise en œuvre (règles d'origine, preuves documentaires, mécanismes de péréquation) qui répondent aux conditions de production des entreprises de la sous-région et aux préoccupations de tous les Etats partenaires. Pour son efficacité, cette ZLE devra nécessairement avoir un large champ d'application qui aille au-delà des limites des accords commerciaux déjà existants, et être renforcée par un programme régional de réduction des coûts des transactions transfrontalières et une levée progressive des obstacles à la libre circulation des personnes.*

9 GIEC, 4<sup>ème</sup> rapport (2007).

10 BAD ; Libérer le potentiel de l'Afrique du Nord grâce à l'intégration régionale ; Mai 2012

11 CEA-AN ; Document cadre de politique régionale pour le développement des énergies renouvelables ; 2013

La seconde priorité devrait être l'emploi des jeunes et la mobilité des travailleurs. En dépit de leur poids numérique, les jeunes continuent de faire face à plusieurs contraintes pour leur participation au processus de développement, notamment en raison d'un manque d'adéquation de la formation avec les besoins de l'économie, la précarité de l'emploi, ou encore un accès difficile aux financements de l'auto-entrepreneuriat. Le caractère sensible et commun à tous les Etats de cette problématique de l'employabilité des jeunes diplômés justifierait une stratégie régionale de l'emploi articulée autour des composantes ci-après : (i) une révision graduelle et concertée des cursus nationaux de formation pour les adapter davantage aux besoins de l'économie, (ii) l'harmonisation progressive des programmes d'enseignement, assortie d'une reconnaissance mutuelle des diplômes, et (iii) une mise en synergie des compétences et des complémentarités par une mobilité intra-maghrébine des travailleurs qui mette régulièrement en adéquation les flux migratoires inter-états avec les besoins réels des marchés nationaux du travail.

La mise en œuvre de la stratégie agricole et du plan sous-régional de lutte contre la désertification PASR-LCD. La vision agricole maghrébine 2030 et le plan d'action 2011-2020 adoptés en décembre 2010 lors de la 16ème session de la commission ministérielle chargée de la sécurité alimentaire ont identifié plusieurs domaines de coopération, notamment : la recherche scientifique, la gestion durable des ressources naturelles, l'amélioration de la productivité, l'accès aux marchés et aux investissements. La vision et le plan d'action qui ont le mérite majeur d'exister n'ont cependant pas encore été déclinés en programmes régionaux. Les priorités sur le moyen terme devraient porter notamment sur :

- La mise en cohérence des programmes nationaux avec la vision maghrébine 2030 ;
- L'identification et la mise en œuvre de programmes régionaux à fort impact intégrateur ;
- La mise en place d'un dispositif régional de suivi des activités et de partage des résultats de la recherche scientifique et technologique ;
- La mise en œuvre du PASR-LCD.

La quatrième priorité devrait être la mise en place d'un marché régional de l'électricité. Le secteur énergétique dans ses composantes 'Electricité' et 'Energies renouvelables' en particulier, a vocation d'être l'un des principaux catalyseurs de la dynamique de l'intégration maghrébine. L'accroissement de la consommation locale en électricité (+ 6 à 8% par an)<sup>12</sup>, l'épuisement à terme des sources d'énergie fossile, les implications de l'agenda du développement durable en matière de réduction des émissions de carbone et la forte demande de l'Union Européenne en énergie propre d'Afrique du Nord militent pour une transition énergétique qui serait un important levier de croissance, de diversification des économies, de transfert de technologies et de création d'emplois. Selon la BAD (2012)<sup>13</sup>, l'installation dans la sous-région d'une capacité de production d'énergie héliothermique de 20 GW génèrerait une création d'emplois équivalente à 235.280 années-personnes. Les actions prioritaires à court et moyen terme devraient porter sur :

- L'harmonisation progressive des réglementations et des codes de réseaux ;
- L'accélération du processus de formulation d'une stratégie maghrébine des énergies renouvelables qui favorise l'émergence de pôles industriels régionaux ;
- Le développement de programmes régionaux fédérateurs, notamment dans le domaine de la recherche scientifique dédiée aux énergies renouvelables.

La remise en chantier de ces quatre politiques sectorielles devra s'accompagner d'un renforcement des capacités et d'une plus grande fonctionnalité du dispositif institutionnel. Ce préalable devrait se décliner dans quatre axes : le relèvement du niveau des ressources humaines et financières du Secrétariat général de l'UMA et des organismes affiliés; la régularité

12 CEA-AN ; Le secteur des énergies renouvelables: Situation actuelle et perspectives ; Septembre 2012.

13 BAD Libérer le potentiel de l'Afrique du Nord grâce à l'intégration régionale ; Mai 2012.

des réunions des organes délibérants et la déconcentration des pouvoirs décisionnels; la coordination au niveau de chaque Etat des actions des administrations nationales en charge des programmes communautaires et une plus large implication des acteurs non étatiques, le secteur privé notamment, dans les processus nationaux et régionaux de formulation et de gestion du droit communautaire.

La déconcentration des pouvoirs décisionnels serait couplée avec une décentralisation des prérogatives par *la promotion de coopérations fonctionnelles entre les autres acteurs*. L'intégration maghrébine, dans sa dimension socio-économique, devrait être davantage portée par les acteurs que sont le secteur paraétatique, le secteur privé et la société civile, avec des formules diverses de partenariat, pouvant aller de la simple coordination des programmes à la réalisation de projets communs, dans le domaine des services marchands en particulier (énergie, transports et logistique, télécommunications, banque et assurances). Ces coopérations fonctionnelles seraient portées par des réseaux d'acteurs maghrébins corporatistes existants ou à créer (UME, UMB, UM Conditionnement, UM Agriculteurs...), des OIGs spécialisées (COMELEC, BMICE, Académie maghrébine) ou des partenariats sectoriels entre des entités parapubliques autonomes. Dans la même logique, une mise en réseau des organisations de la société civile engagées sur les thématiques du développement durable, de la bonne gouvernance et du renforcement de l'état de droit faciliterait la formulation de réponses communes aux défis d'une gestion concertée des biens publics régionaux, de la participation des jeunes au développement, de l'approfondissement de la culture démocratique et des droits humains.

#### **4. Des partenariats en cours avec l'UMA**

Sans préjudice des informations complémentaires qui seront fournies dans le cadre de la réunion, on note que plusieurs institutions dont la BAD, la BID, la BM, la FAO et la CEA ont déjà initié des actions d'appui ou des partenariats avec l'UMA dans des domaines aussi stratégiques que le développement du commerce intra-régional, les infrastructures, la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification, la micro-finance ou encore le renforcement des capacités. L'assistance 2012-2013 de la Banque Mondiale a couvert notamment la réalisation d'une étude et l'organisation d'un atelier de restitution sur la facilitation du commerce et les infrastructures entre les pays maghrébins. Sur la période 2010-2013, la coopération avec la BAD a porté sur plusieurs domaines dont le développement des énergies renouvelables, le dispositif institutionnel (étude sur la création de la Communauté Economique Maghrébine), les cadres législatifs des TIC ou encore le renforcement des capacités statistiques du Secrétariat général. La Banque Islamique de Développement (BID) a pour sa part financé quelques études, notamment sur la situation des jeunes au Maghreb et la thématique du développement du microcrédit au Maghreb.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des pays africains pour la mise en œuvre de l'agenda d'intégration du Continent, la CEA a conclu avec les Communautés Economiques Régionales (CERs) des programmes pluriannuels de travail (PPT), conçus comme cadres de planification et de programmation à moyen terme des domaines prioritaires de coopération, pour les besoins de prévisibilité et d'efficacité de l'action de la Commission. Dans ce contexte, le Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord et le Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ont signé un mémorandum d'entente le 14 janvier 2008 pour l'instauration d'un programme pluriannuel de travail (PPT). Le PPT propose un cadre formel de partenariat et identifie les axes de travail et les activités à mettre en œuvre, sur la base d'une identification conjointe des défis de la sous-région et des obstacles à son intégration. Le Programme 2014-2015 -qui est le troisième de sa génération, s'est donné pour objectif stratégique le renforcement des capacités de l'UMA aux fins d'accélération de l'agenda de l'intégration économique en

Afrique du Nord, par un accompagnement plus soutenu des efforts du Secrétariat général pour la formulation et la mise en œuvre de ses stratégies et programmes prioritaires<sup>14</sup>. Trois (3) axes thématiques ont été retenus à cette fin :

- Le renforcement du cadre institutionnel et des capacités du Secrétariat général de l'UMA ;
- L'accélération de l'intégration régionale dans ses dimensions promotion de chaînes de valeurs régionales, développement du commerce intra-régional, financement des programmes intégrateurs ;
- L'intégration des politiques 'Genre', 'Jeunesse' et 'Migration' dans l'agenda régional.

Ces trois axes de coopération ont été déclinés en onze (11) activités ou groupes d'activités, correspondant à la fois aux besoins conjointement identifiés par les deux institutions et aux principaux domaines d'intervention de la CEA. Pour le biennium 2014-2015, le contenu substantif de ce Programme pourrait constituer une base de travail crédible, dans la perspective d'un cadre de partenariat élargi, avec prise en compte des champs de compétence additionnels de toutes les institutions pouvant venir en appui à l'UMA et des autres priorités à moyen terme de l'agenda maghrébin. Dans le processus devant conduire à la mise en place d'une Communauté économique maghrébine, d'autres domaines de coopération ont en effet été définis comme prioritaires par le Secrétariat général de l'UMA pour la période 2013-2018<sup>15</sup>, sur la base des résultats de la 31<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'Union, tenue à Rabat (Maroc) le 5 mai 2013.

Ils portent principalement sur :

- La gestion des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique ;
- Le transport maritime et terrestre ;
- La réforme des systèmes de santé ;
- Les sciences de l'éducation et la recherche scientifique ;
- L'harmonisation des législations en matière d'assurance et le développement de la micro-finance.

---

14 Programme Pluriannuel de travail 2014-2015 CEA-UMA ; Mai 2014

15 Secrétariat général UMA ; Note sur le système de financement ; Juillet 2013

## 5. Esquisse d'une plateforme régionale pour le renforcement des appuis à l'UMA

Des développements qui précèdent, et sous réserve des confirmations de participation des différentes institutions, **une plateforme commune d'appui à l'UMA** pourrait être articulée autour des sept thématiques ci-après.

Domaines de coopération et groupes thématiques	Axes prioritaires 2014-2015	Agences et institutions partenaires	Institution coordinatrice
<b>Renforcement des capacités institutionnelles</b>	Capacités statistiques du Secrétariat général Appui à la mise en place du Secrétariat de l'UME Appui aux acteurs de la société civile et promotion de coopérations fonctionnelles	CEA, BAD, BID, CNUCED, OMC, CCI	
<b>Commerce – Industrie - Accès au marché</b>	Projet de ZLE/UMA et renforcement des capacités sur les règles d'origine Promotion des chaînes de valeur régionales Financement de l'intégration Facilitation du commerce Harmonisation des législations en matière d'assurance Développement de la micro-finance	CEA, BAD, CNUCED, CCI, OMC, OMD, ONUDI, CIDC, BID	
<b>Agriculture- Sécurité alimentaire – Développement rural</b>	Appui à la mise en œuvre de la vision agricole Plan d'action 2011-2020	FAO, CEA, UNCCD, OSS, BID, CR/UNCT	
<b>Environnement, Population et Urbanisation</b>	Appui à la mise en œuvre du PASR-LCD Gestion des ressources en eau Adaptation au changement climatique	UNCCD, FNUAP, OIM, UNEP, CR/UNCT, OSS, BM	
<b>Mise en valeur des ressources humaines – Emploi – Santé publique</b>	Formation et Emploi des jeunes – Migrations -Genre ; Réformes des politiques de santé	OIT, CEA, ONU-Femmes, OIM, OMS, CR/UNCT	
<b>Développement des infrastructures Eau -Energie - Transports – TIC</b>	Connectivité en Transport maritime et terrestre Développement des énergies renouvelables Appui à la mise en place d'un marché régional de l'électricité	BAD, BID, BM, UIT, CEA, CNUCED	
<b>Science et Technologie</b>	Appui à la coopération Sciences de l'éducation et Recherche scientifique	UIT, OMS, UNESCO, CR/UNCT	

Pour mémoire, la finalité de la réunion consultative est d'examiner les voies et moyens (i) de renforcer les appuis à l'UMA afin de soutenir davantage le processus d'intégration régionale, et (ii) de promouvoir des synergies et une coordination entre les actions des partenaires pour une plus grande efficacité des interventions. Cela suppose un alignement efficient des domaines d'intervention sur les priorités de l'UMA, un ciblage conséquent des activités et un bon niveau de mobilisation des ressources.

Compte tenu du nombre des partenaires présents, de la diversité de leurs cycles de programmation budgétaire et de leurs modalités et procédures d'intervention, l'identification des projets et activités spécifiques à mettre en œuvre devrait se faire à l'initiative du Secrétariat général de l'UMA, sur des bases prévisionnelles de deux ans au moins, sans préjudice d'une actualisation annuelle, pour prise en compte d'éventuelles questions émergentes. L'élaboration et la présentation de cette matrice programmatique biennale seraient suivies – dans un délai à convenir, par la notification des intentions d'engagement des partenaires.

Les modes d'intervention restent à l'appréciation de chaque partenaire : subventions, cofinancements, assistance technique ponctuelle, réalisation d'études et analyses sectorielles, publications thématiques, organisation de réunions d'experts, tables rondes, séminaires de formation, services techniques consultatifs... Pour les activités relevant de chaque groupe thématique, les partenaires privilégieront – dans toute la mesure du possible – les initiatives communes ou conjointes : cofinancements, financement/expertise technique, répartition des tâches par composantes...etc.

## **6. De la coordination des actions d'appui à l'UMA**

La plateforme ainsi esquissée a vocation d'être – dans un premier temps, le cadre de renforcement et de mise en synergie des appuis à l'UMA. Sa mise en œuvre, l'évaluation des réalisations et l'actualisation périodique des domaines prioritaires d'intervention nécessitera un mécanisme de concertation et de coordination entre l'UMA et les différents partenaires. Ce mécanisme pourrait avoir une architecture à trois niveaux :

- i. une réunion annuelle avec l'UMA de toutes les agences et institutions parties prenantes à la plateforme ;
- ii. un réseau des points focaux désignés à cette fin par chacune des agences et institutions partenaires ; et
- iii. une cellule ad hoc de liaison animée par le Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA et le Secrétariat général de l'UMA qui assurent conjointement le secrétariat du mécanisme de coordination.

La réunion annuelle des agences et institutions partenaires serait le cadre de concertation pour la programmation et la coordination des appuis à l'UMA. Elle aurait pour fonctions essentielles de (i) définir le contenu des activités à mettre en œuvre au titre de l'exercice, sur la base des besoins d'assistance projetés par l'UMA et des engagements des partenaires, (ii) identifier les opportunités d'interventions communes ou conjointes, (iii) développer des plaidoyers pour la mobilisation des ressources, (iv) évaluer l'état de mise en œuvre des activités programmées, et (v) en faire rapport annuellement au Mécanisme Régional de Coordination-Afrique.

Le réseau des points focaux serait la structure chargée de l'animation du mécanisme de coordination, de la mise en synergie optimale des ressources et du suivi régulier des activités programmées. A cette fin, chaque point focal élabore une note semestrielle de synthèse des actions dans lesquelles son institution est engagée, avec les résultats enregistrés, les difficultés rencontrées et les éventuels ajustements à opérer dans la stratégie de mise en œuvre. Ces notes sont notifiées aux institutions chefs de file et à la cellule ad hoc de liaison, pour une mise à niveau de l'information et l'élaboration d'un rapport annuel d'évaluation.

La cellule ad hoc de liaison aurait pour tâches de :

- préparer un rapport annuel d'évaluation, à l'attention de la réunion des agences et institutions partenaires, sur la base des synthèses semestrielles fournies par les points focaux ;
- assurer le secrétariat de la réunion annuelle des agences et institutions partenaires ;
- assister le Secrétariat général de l'UMA dans l'identification des nouveaux besoins d'assistance, aux fins d'ajustement des activités en cours ou de formulation des programmes futurs ;
- représenter la Plateforme et faire rapport aux réunions du MRC-Afrique.

L'efficacité du mécanisme de coordination ainsi projeté sera tributaire tant de l'engagement soutenu des institutions partenaires, que de l'appropriation de son leadership par le Secrétariat général de l'UMA. Cette appropriation devrait s'exprimer notamment dans le choix des domaines et actions prioritaires d'intervention, par une bonne réactivité dans le processus de mise en œuvre des activités d'appui, une participation aux plaidoyers pour la mobilisation des ressources, ainsi qu'une prédisposition à informer régulièrement les partenaires sur l'évolution de l'agenda maghrébin d'intégration.

